

# PRÉSENTATION DE L'EXHORTATION « LA JOIE DE L'AMOUR »

Par Mgr Hervé Giraud

Auxerre, le 12 avril 2016

« Amoris Laetitia », « La joie de l'amour », exhortation apostolique du pape François « sur l'amour dans la famille » est datée du 19 mars, jour de la solennité de saint Joseph. Elle rassemble et conclut les résultats des deux synodes sur la famille convoqués par le pape François en 2014 et 2015 (synodes eux-mêmes largement préparés par une consultation mondiale unique dans l'histoire de l'Église). Ce document offre une lecture riche en suggestions spirituelles et en sagesse pratique. Il frappe par sa longueur, son style et la cohérence des thèmes abordés. L'exhortation est divisée en 9 chapitres et 325 paragraphes. Le pape souligne d'emblée qu'il a conscience de la complexité du thème et note avec humilité qu'il ne prétend pas tout résoudre. Son approche est pastorale mais non moins doctrinale.

Le **chapitre 1**, « A la lumière de la Parole », est une méditation à partir du psaume 128 : la famille n'est pas un idéal abstrait mais une œuvre artisanale. La Parole de Dieu se révèle comme une compagne de voyage pour toutes les familles en leur montrant la finalité du chemin.

Le **chapitre 2**, « La réalité et les défis de la famille », examine la situation concrète des familles. En gardant les pieds sur terre, le pape étudie ces défis : du phénomène migratoire aux négations idéologiques de la différence des sexes (idéologie du genre) ; de la culture du provisoire à la mentalité antinataliste et à l'impact des biotechnologies dans le domaine de la procréation ; du manque de logements et de travail à la pornographie et aux abus sur mineurs ; de l'attention aux handicapés au respect des personnes âgées ; de la déconstruction juridique de la famille aux violences à l'encontre des femmes. Le pape propose un chemin dynamique d'épanouissement en fonction de la situation concrète des familles. Il appelle à former les consciences, mais non à se substituer à elles.

Le **chapitre 3**, « La vocation de la famille », est consacré à l'enseignement de l'Église concernant le mariage et la famille : indissolubilité, caractère sacramentel du mariage, transmission de la vie, éducation des enfants. La réflexion inclut aussi les familles blessées ainsi que la nécessaire prise en compte de la complexité des diverses situations.

Le **chapitre 4**, « L'amour dans le mariage », part de « l'hymne à l'amour » de l'Apôtre (1Co 13,4-7). En livrant une véritable exégèse du texte de saint Paul, le pape

décrit l'amour humain en des termes concrets. On passe du monde des émotions des conjoints à la dimension érotique de l'amour. Ce petit traité s'attache à ce qui fait la quotidienneté de l'amour.

Le **chapitre 5**, « L'amour qui devient fécond », parle de manière profonde de l'accueil d'une vie nouvelle, de l'attente d'une grossesse, de l'amour d'une mère et d'un père. Il aborde la fécondité élargie, l'adoption, la culture de la rencontre et la famille dans un sens large.

Le **chapitre 6**, « Quelques perspectives pastorales », aborde des pratiques pastorales qui conduisent à construire une famille solide et féconde, selon le plan de Dieu. Le pape souhaite améliorer la formation des ministres ou futurs ministres ordonnés, pour accompagner les problèmes complexes que des familles rencontrent actuellement. Il aborde le thème de la préparation au mariage, de l'accompagnement des époux dans les premières années de vie conjugale. Il évoque les crises, les personnes abandonnées, séparées ou divorcées. Il souligne l'importance de la récente réforme des procédures pour la reconnaissance des cas de nullité des mariages. Sont également abordés, les mariages mixtes, les mariages avec disparité de culte, et la situation des familles qui ont, en leur sein, des personnes à tendance homosexuelle et qui doivent être respectées. Il évoque le thème de la perte des êtres chers et du veuvage.

Le **chapitre 7**, « Renforcer l'éducation des enfants », invite les parents à aider l'enfant à acquérir une liberté responsable, par la formation, une croissance intégrale, la culture d'une authentique autonomie. A noter, le passage dédié à l'éducation sexuelle jugée nécessaire, mais aussi l'invitation à habituer les enfants à dire « s'il vous plaît », « pardon » et « merci » !

Le **chapitre 8**, « Accompagner, discerner et intégrer la fragilité », est une invitation à la miséricorde et au discernement pastoral face aux situations de fragilité, aux situations complexes ou irrégulières. Ces trois attitudes majeures (accompagner, discerner et intégrer) indiquent la nécessaire gradualité dans la pastorale, l'importance du discernement dans une logique de miséricorde pastorale, pour bien tenir compte des diverses situations. Le pape rappelle ce qu'est le mariage chrétien et ce que les autres formes d'union contredisent de cet idéal. Il ajoute que certaines le réalisent au moins en partie : il vise à valoriser les éléments constructifs dans ces situations. Il affirme que les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes ; non seulement ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais tout doit être fait pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Eglise.

Enfin, le **chapitre 9**, « Spiritualité matrimoniale et familiale », est dédié à la croissance des familles dans la vie de l'Esprit. Celle-ci peut conduire aux sommets de l'union mystique et à une maturation progressive de sa capacité d'aimer. L'exhortation apostolique se conclut ainsi par une prière à la Sainte Famille.

## Deux points d'attention particuliers : réciprocité et gradualité

Cette exhortation marquera profondément tous ceux qui prendront le temps de la lire avec patience. Pastorale, spirituelle, éducative et accessible, elle ouvre la porte à une pastorale positive et accueillante de toutes les réalités familiales. Chaque ligne semble être une exhortation à aller plus loin au moment même où l'on se sent compris et accueilli. Aucune situation « irrégulière » n'est destinée à le rester. Loin d'être un code du permis et du défendu, l'exhortation cherche à éclairer des personnes dans les situations où elles sont. Parmi tous les mots à commenter j'en retiens deux : réciprocité et gradualité.

Avec pas moins de 30 récurrences, le pape souligne la valeur de la **réciprocité** : amour réciproque, don de soi réciproque, accueil réciproque, don réciproque des corps, reconnaissance réciproque. Il rappelle « *la réciprocité naturelle entre un homme et une femme* », le don réciproque constitutif du mariage sacramentel, la sexualité partagée dans le respect réciproque, la « soumission » réciproque. Il en appelle à la réciprocité concrète qui évite la rigidité d'une « *exagération du masculin ou du féminin* ».

Quant à la **gradualité**, il est redit qu'elle n'est pas une gradualité de la loi, mais un cheminement de croissance. Le pape François prolonge la perspective pastorale initiée avec la « loi de gradualité » mise en lumière par saint Jean-Paul II. « *Jésus, avec une délicate attention pédagogique, répond en conduisant le jeune homme presque par la main, pas à pas, vers la vérité tout entière.* » (saint Jean-Paul II, Veritatis Splendor 8). « *L'annonce est authentique si, selon la pédagogie du Christ, elle se concrétise par l'accompagnement patient de la conscience de chacun, par une marche progressive vers le vrai et le bien.* » (saint Jean-Paul II, 24 septembre 1996). De même, ce terme est largement développé par un vocabulaire récurrent : cheminement, discernement, intégration, parcours, croissance, accompagnement personnel, patience, encouragement, maturation, dialogue... le tout guidé par un idéal mais sans idéalisme. On peut résumer cette logique pastorale : accompagner chacun pas à pas, discerner les situations particulières cas par cas.

## Reste la question de l'accès aux sacrements des divorcés remariés...

Le pape François a-t-il ouvert, ou au moins entrouvert, la porte des sacrements aux divorcés-remariés ? Sans changer la doctrine, n'a-t-il pas ouvert un chemin pastoral, par des considérations d'ordre prudentiel ? D'emblée, les interprétations divergent entre ceux qui estiment que la (déjà) fameuse note 351<sup>1</sup> offre une possibilité pour des divorcés remariés (par souci du réel mais au risque d'oublier l'idéal) et ceux qui estiment (au risque d'oublier le réel et de ne voir que la norme) que le texte ne change pas la discipline de l'Eglise, et sûrement pas avec une note de bas de page. Le texte évoque tout d'abord un « *discernement particulier indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées* » (AL 242). Le pape précise qu'il est important de

---

<sup>1</sup> AL 305 « *Il est possible que, dans une situation objective de péché... l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu... en recevant à cet effet l'aide de l'Église* (note 351 : Dans certains cas, il peut s'agir aussi de l'aide des sacrements.) »

*« faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles ne sont pas excommuniées. (...) Il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. » (AL 243). L'exhortation précise alors qu'il faut laisser place à « un discernement personnel et pastoral approprié » (AL 298) pour viser une meilleure intégration dans les communautés chrétiennes. Le numéro 300 précise qu'il faut « tenir compte de l'innombrable diversité des situations concrètes », qu'une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas, n'est pas envisagée, mais qu'il faut seulement « un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers ». Un prêtre peut aider « à la formation d'un jugement correct sur ce qui entrave la possibilité d'une participation plus entière à la vie de l'Église ». Et le pape de conclure : « il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel ». L'exhortation cherche à sortir de la seule référence à la norme en partant des situations concrètes et en proposant un chemin à parcourir pour progresser. Plus que jamais il s'agit de former les consciences et « encourager la maturation d'une conscience éclairée » (AL 303). Le pape estime qu'il serait « mesquin de se limiter seulement à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu » (AL 304).*

### **Un point attendu mais non traité**

Même s'il consacre deux paragraphes aux « familles qui vivent l'expérience d'avoir en leur sein des personnes manifestant une tendance homosexuelle », le pape ne traite pas de ces personnes elles-mêmes ni de leurs unions, sauf à rappeler que « chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans sa dignité et accueillie avec respect » (AL 250) et qu'on ne peut pas assimiler les unions homosexuelles au dessein de Dieu sur le mariage et la famille.

### **Conclusion**

Cette exhortation est très exigeante. Elle invite les couples et les familles à des progrès continuels. Elle invite les pasteurs à un discernement toujours plus fin face à des situations complexes. C'est précisément parce que cette exhortation ne fixe pas de nouvelles normes qu'elle est originale. On a changé de regard : il ne s'arrête pas sur l'application des normes mais scrute résolument un cheminement vers Dieu par la grâce de sa miséricorde. Le texte n'autorise pas aujourd'hui ce qui était interdit hier, mais le pape invite à s'enraciner dans ce qui est vécu. Son objectif ultime reste missionnaire : « l'annonce chrétienne qui concerne la famille est vraiment une bonne nouvelle » (AL 1).

## Quelques citations singulières

57. Les réalités qui nous préoccupent sont des défis. Ne tombons pas dans le piège de nous épuiser en lamentations auto-défensives, au lieu de réveiller une créativité missionnaire.

79. Face aux situations difficiles et aux familles blessées, il faut toujours rappeler un principe général : « Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations » (...) Il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition.

201. Il ne s'agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs...

292. L'Église ne cesse de valoriser les éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus à son enseignement sur le mariage.

293. (Il faut) accompagner dans le développement menant au sacrement du mariage... mettre en évidence les éléments de leur vie qui peuvent conduire à une plus grande ouverture à l'Évangile du mariage dans sa plénitude.

297. Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile !

300. Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers...

301. Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite 'irrégulière' vivent dans une situation de péché mortel.

304. Il est mesquin de se limiter seulement à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu dans l'existence concrète d'un être humain.

307. D'aucune manière l'Église ne doit renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur.